

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 9 décembre 2021, à 19h00, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences : Margaret Lavallée, Frédéric Berthiaume, Manon Robitaille
Michel Mendes, Micheline Groulx Stabile et Erik Johnson

Benoit Ferland, directeur général
Jacques Robichaud, greffier

Séance extraordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h00.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile
Et unanimement résolu

2021-12-09.213

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

2. Adoption du Budget 2022

IL EST

Proposé par monsieur Frédéric Berthiaume
Appuyé par monsieur Michel Mendes
Et unanimement résolu

2021-12-09.214

D'ADOPTER les prévisions budgétaires pour l'année 2022, telles que ci-après présentées :

SOMMAIRE DES RECETTES	
Taxes	22 299 000 \$
Paiements tenant lieu de taxes	530 000 \$
Autres recettes de sources locales	6 073 400 \$
Transferts	998 200 \$
RECETTES	29 900 600 \$

SOMMAIRE DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES	
Administration générale	5 198 800 \$
Sécurité publique	6 949 800 \$
Transport	4 148 500 \$
Hygiène du milieu	4 863 100 \$
Aménagement, urbanisme et développement	1 021 300 \$
Loisirs et Culture	4 402 800 \$
Frais de financement	768 000 \$
Sous- total dépenses	27 352 300 \$

Autres activités financières	
Remboursement de la dette à long terme	2 629 000 \$
Affectations	
Surplus accumulé non affecté	(150 000) \$
Réserves financières, fonds réservés et montant à pourvoir dans le futur	(421 000) \$
Activités d'investissement	490 300 \$
Sous-total affectations	(80 700) \$
DÉPENSES	29 900 600 \$

DE PUBLIER un document explicatif du Budget 2022 sur le site Internet de la Ville de Deux-Montagnes et dans un journal diffusé sur le territoire, aux lieux et place d'une distribution de porte à porte.

ADOPTÉE

3. Période de questions (maximum 30 minutes)

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19h15.
Deux (2) citoyens questionnent le conseil.

4. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25 par le maire.

Denis Martin, maire

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques